

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°67/2026

Objet : Arrêté de délégations du Maire à Christelle ROBIN, Deuxième Adjointe

LE MAIRE DE CLERIEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-18 ;
VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal de Clérieux en date du 22 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,
Vu ce procès-verbal constatant l'élection de **Madame Christelle ROBIN**, en qualité de Deuxième Adjointe au Maire ;
CONSIDERANT que, pour permettre une bonne administration des activités communales, il y a lieu de donner délégation à **Madame Christelle ROBIN**, deuxième Adjointe au Maire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **Madame Christelle ROBIN**, Deuxième Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans le domaine de l'action sociale :

- Portage des repas et accueil des seniors au restaurant scolaire
- Animations pour seniors (Semaine Bleue, Voyage ANCV)
- Assistance administrative et informatique
- Solidarité et inclusion
- Relations avec la résidence Chabrilan.

Article 2 : La présente délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à l'action sociale, et notamment :

- tous les courriers y afférents,
- la consultation d'entreprises et la signature des devis jusqu'à 15 000 €,
- les commandes jusqu'à 4000 € en fonctionnement, dans la limite des inscriptions budgétaires

Article 3 : La Secrétaire générale de la Mairie de Clérieux est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et dont une copie sera adressée à Madame le Préfet de l'arrondissement de Valence et au Comptable de la collectivité.

Fait à Clérieux, le 21 Avril 2026.

Le Maire,

Jean-Marie WOZNIAK

